ABC CHAUFFAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 47 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE,
71160 DIGOIN
953 639 630 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 4 NOVEMBRE 2025

En deux mille vingt-cinq,
Le quatre novembre,
A 18 heures,

Monsieur Jérémy LAPLANCHE, demeurant La Gare, 63700 LAPEYROUSE

agissant en qualité de Président de la société ABC CHAUFFAGE sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 47, Avenue du Général De Gaulle, 71160 DIGOIN au 19A, Avenue des platanes – 71160 DIGOIN, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

19A, Avenue des Platanes – 71160 DIGOIN.

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision du Président devra être ratifiée par la plus prochaine décision collective des associés, dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires. »

DEUXIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Jérémy LAPLANCHE
Le Président

Jérémy LAPLANCHE
Certifié par yousign